

Rapport d'évaluation

Plan de réussite 2008-2011

du Collège Ellis campus de Trois-Rivières

26 mai 2009

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Québec, le 15 juin 2009

Monsieur Jean-Paul Aumais
Directeur général
Collège Ellis campus de Trois-Rivières
90, rue Dorval
Trois-Rivières (Québec) G8T 5X7

Objet : Plan institutionnel d'aide à la réussite 2008-2011

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 26 mai 2009, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné le plan institutionnel d'aide à la réussite 2008-2011 du Collège Ellis adopté le 13 février 2009 par son conseil d'administration. Ce plan s'applique aux campus de Drummondville et de Trois-Rivières.

Pour établir ce nouveau plan, le Collège nous a indiqué qu'il a consulté les enseignants, les coordonnateurs de programme et la Direction des études. Le Collège a analysé les indicateurs liés à la réussite selon les programmes menant à un diplôme d'études collégiales (DEC) qu'il offre sans toutefois les comparer à ceux des autres collèges. Il a également recueilli le taux de diplomation pour les programmes d'attestation d'études collégiales (AEC). Le Collège prévoit faire un bilan d'étape de son plan de réussite en juin 2009 et des moyens pour évaluer l'efficacité des mesures sont prévus. Pour élaborer ce nouveau plan, le Collège n'a pas évalué la mise en œuvre ni l'efficacité des mesures d'aide à la réussite du plan précédent. Ce plan n'avait pas été soumis à la Commission pour évaluation de son efficacité potentielle. De plus, le nouveau plan de réussite du Collège ne repose pas sur une analyse approfondie des caractéristiques de sa clientèle ni des obstacles à la réussite lui permettant de fonder rigoureusement ses choix.

Le plan institutionnel d'aide à la réussite comprend des moyens visant indistinctement la réussite des cours au premier trimestre, la réinscription au troisième trimestre et la diplomation. Le Collège a ajouté de nouvelles mesures à ses pratiques antérieures, dont des ateliers de retour aux études pour les étudiants adultes, la mise en place d'un Centre d'aide en français au campus de Trois-Rivières (sur l'heure du midi deux fois une heure par semaine) et le dépistage et l'encadrement des étudiants en difficulté, notamment par un mandat confié aux

coordonnateurs de programme. Toutefois, les mesures de soutien à la réussite ne sont pas le résultat d'une analyse approfondie des données récentes sur les indicateurs de réussite ou liées à l'identification d'obstacles à la réussite. Compte tenu des lacunes observées pour déterminer le plan de réussite,

la Commission recommande au Collège d'approfondir son analyse des caractéristiques de sa clientèle et des obstacles à la réussite, d'établir le lien entre les mesures et cette analyse, et d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place en cours de route afin d'ajuster son plan d'aide à la réussite.

En raison des faiblesses du plan institutionnel d'aide à la réussite du Collège Ellis, la Commission ne peut attester sa qualité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Nicole Lafleur

c. c. M. Robert Laframboise, directeur des études